

AVANT-PROPOS

LÀ OÙ IL FAUT COMMENCER : DE L'IDÉE DE BLESSURE ET D'ATTAQUE À UN « CORPS »

Caroline HUSQUIN
ORCID 0000-0003-1035-8279
UMR 8164 HALMA (Histoire, Archéologie et Littérature des Mondes Anciens), Université de Lille,
CNRS, Ministère de la culture, France
caroline.husquin@univ-lille.fr

Cyrielle LANDREA
ORCID 0009-0004-4739-8906
UMR 9016 TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés), Université Bretagne Sud, France
cyrielle.landrea@univ-ubs.fr

Ce livre, qui s'inscrit dans la suite d'un colloque qui s'est tenu à Lorient en septembre 2019, se veut le fruit de la rencontre de deux domaines de recherche fortement renouvelés ces dernières années en histoire ancienne : l'histoire des aristocraties, par la définition d'un groupe social, de ses modalités de représentations et des questions de prestige, d'honneur et de déshonneur qui lui sont associées¹ ; et celle du corps, et particulièrement du corps, blessé, souffrant, atteint². Cet ouvrage a pour vocation d'étudier cette notion de blessure dans son acception la plus large : à la fois en tant que lésion, compromission de l'intégrité du corps, mais aussi comme atteinte morale, coup porté à l'amour-propre. Associée à une catégorie sociale particulière, celle des aristocrates, la blessure apparaît comme pourvoyeuse de questionnements scientifiques pertinents pour l'historien de l'Antiquité.

¹ Des actes de colloque ont récemment réinvesti la notion de prestige, notamment Hurlet, Rivoal, Sidéra 2014. Pour l'importance de l'honneur, cf. Jacotot 2013.

² Les références sont nombreuses, citons simplement quelques publications collectives récentes en langue française : Collard, Samama 2010 ; Bodiou, Mehl, Soria 2011 ; Allély 2018 ; Husquin 2020a.

I- DE L'ARISTOCRATIE AU CORPS

Dans les actes du colloque *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, J.-M. David a rappelé que les historiens ont trop souvent tendance à utiliser des termes génériques sans vraiment les définir³. Le terme d'« aristocratie » est parfois utilisé comme un simple synonyme des dénominations suivantes : « classe dirigeante », « classe politique », « élites », « sénateurs », voire de « noblesse ». Pourtant, toutes ces appellations ne sont pas interchangeables ; elles ont une valeur et un sens spécifiques pour la République romaine⁴. Définir l'aristocratie romaine à l'époque républicaine n'est donc pas un exercice vain et superflu. La table ronde *Aristocratie, élites, noblesse ? Débats et perspectives historiographiques* organisée à Strasbourg en 2018 avec J.-M. David, E. Flaig, K.-J. Hölkeskamp, F. Hurler et S. Verger insista encore sur la pertinence de ces interrogations, afin de dépasser une simple définition politico-sociale classique fondée sur un groupe dominant qui concentre les pouvoirs. En grec, les ἄριστοι désignaient étymologiquement les meilleurs. Ce mot indique ainsi une domination politico-sociale accompagnée d'une dimension éthique. Cependant, l'ἀριστοκρατία renvoie d'abord à un régime politique plutôt qu'à une catégorie sociale dans le monde grec⁵. L'acception traditionnelle a ensuite assimilé l'aristocratie à un groupe social qui exerçait le pouvoir et légitimait sa place dominante par le statut, la naissance et la richesse. Toutefois, cette définition sommaire reste insuffisante.

Loin d'être une notion vague, l'aristocratie n'en demeure pas moins difficile à définir précisément pour le monde romain, ce qui a ouvert la voie à un vif débat historiographique séculaire. En dépit des divergences, quelques caractéristiques ont fait l'objet d'un consensus : l'aristocratie n'est pas un bloc uniforme et elle dispose d'une hiérarchie interne forte. La noblesse domine la hiérarchie aristocratique. Comme la *nobilitas* est particulièrement visible dans les sources, elle a été au cœur d'études incontournables qui ont permis de mieux comprendre son fonctionnement. L'historiographie allemande a longtemps été la plus influente, grâce à des travaux fondateurs, comme celui de M. Gelzer (*Die Nobilität der römischen Republik*⁶) ou de

³ David 2007, p. 221. Voir également dans les actes de ce colloque, l'article de Stein 2007 sur les critères de caractérisation de l'aristocratie à la fin de la République.

⁴ Concernant l'historiographie de la République romaine, se reporter à la synthèse de David, Hurler 2020c.

⁵ Jacquemin 2005.

⁶ Gelzer 1912.

F. Münzer (*Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*⁷) pour la République. La méthode prosopographique a facilité la délimitation de ce groupe social, car elle a mis en évidence les *gentes* et le caractère essentiel de l'hérédité. Les nobles étaient avant tout des maillons d'une lignée. L'approche prosopographique a en outre insisté sur les dynamiques internes avec les liens de parenté et de clientèle qui ne sont évidemment pas propres à la noblesse ; elles sont aussi une caractéristique importante de l'aristocratie dans son ensemble. Dans ce système, les stratégies d'alliances sont prépondérantes. M. Gelzer a d'ailleurs été l'un des premiers à caractériser la nature de ces relations et leur rôle dans la domination politique, parfois séculaire, de certaines familles. Le pouvoir est alors détenu par les anciens magistrats, c'est-à-dire les sénateurs. En étudiant les *nobiles*, M. Gelzer en a donné une définition qui est passée à la postérité. Est *nobilis* celui qui fait partie d'une famille consulaire⁸. Le consulat est donc créateur de noblesse et cette magistrature convoitée demeure l'enjeu principal de la compétition aristocratique à l'époque républicaine⁹. La définition de la noblesse est restrictive et le terme d'« aristocratie » est beaucoup plus large que celui de « noblesse »¹⁰. F. Münzer a enrichi les analyses grâce à une prosopographie à plus grande échelle. Son ouvrage de synthèse est paru en 1920 et il a donc pu s'appuyer sur de nombreuses notices rédigées pour la *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*. Selon lui, la vie politique est structurée par l'importance des factions dans les luttes politiques de la fin de la République.

Les perspectives ouvertes par M. Gelzer et F. Münzer ont placé les familles nobles et aristocratiques au cœur des analyses sur la République romaine. Cette écriture de l'histoire était influencée par l'importance des « grands hommes » et elle privilégiait logiquement les acteurs. R. Syme a adopté cette vision de l'aristocratie¹¹. Les luttes de factions ou la construction de « partis »¹² autour de figures politiques exceptionnelles,

⁷ Münzer 1920.

⁸ Gelzer 1969 [1912], p. 28. En outre, le patriciat ne peut pas se fondre pleinement dans la noblesse, car il dispose d'une identité spécifique. Pour la « noblesse d'avant la noblesse » (Badel 2005, p. 21) qu'est le patriciat, nous renvoyons à Baudry 2008.

⁹ Badel 2005, p. 15-56.

¹⁰ Sur les raisons de cette dichotomie, Badel 2005, p. 56.

¹¹ Dans *The Roman Revolution*, R. Syme proposa une analyse de la vie politique aux lendemains de la mort de César. Paru en 1939, l'ouvrage était fortement marqué par la montée des pouvoirs personnels et des totalitarismes dans les années 30 (Syme 1967 [1939]).

¹² L'approche des partis à Rome à la fin de la République a été renouvelée par L. R. Taylor en 1949, puisqu'elle a mis plus l'accent sur les pratiques politiques que sur les aspects institutionnels. Elle s'intéressa

les liens d'*amicitia* et d'*inimicitia*, ainsi que les réseaux clientélares ont alors bien été mis en exergue, notamment pour le dernier siècle de la République¹³. Selon R. Syme, les hiérarchies internes à l'aristocratie furent troublées par les ralliements politiques, les succès et les revers des candidats à l'exercice du pouvoir dans cette période si particulière de la « Révolution romaine » entre République et Principat. L'aristocratie traditionnelle devait également faire face à la montée en puissance des élites italiennes.

L'aristocratie romaine ne se limite pas à un statut lié à une domination politique et à une prééminence héréditaire. En effet, ce groupe social disposait d'un ensemble de valeurs, ainsi que de normes comportementales et de conduites qui lui servaient de critères de distinction sociale. La dignité familiale et personnelle, l'exaltation du passé, le degré de vertu¹⁴, le prestige¹⁵, le charisme¹⁶ et l'*auctoritas*¹⁷ sont notamment des traits structurants de l'aristocratie. Par conséquent, le discours aristocratique les a mis en valeur pour renforcer des prétentions à exercer le pouvoir. L'irruption de la sociologie politique et des sciences sociales en histoire ancienne a élargi les analyses sur les codes aristocratiques et l'*ethos*¹⁸. Selon C. Meier¹⁹, les relations de parenté, de clientèle et les alliances doivent être réétudiées sous un angle nouveau, notamment en cherchant à comprendre comment se définissaient les comportements des acteurs de la vie civique.

également aux individualités (Taylor 2001 [1949]). Sur les apports de l'historienne, se reporter à la préface de l'édition française rédigée par E. Deniaux (2001, p. 9-29) avec une mise au point historiographique. Dans son étude de la noblesse romaine, K.-J. Hölkeskamp a minimisé l'importance des « partis » pour mieux mettre l'accent sur la cohésion et le consensus (Hölkeskamp 2011b [1987]).

¹³ Parmi les principaux travaux, citons les articles d'E. Badian repris dans un ouvrage publié en 1964 et l'étude d'E. S. Gruen consacrée à la dernière génération de la République romaine (1974).

¹⁴ Selon J.-M. David, la vertu est le deuxième critère définissant un citoyen romain (2000, p. 21).

¹⁵ Baudry, Hurllet 2016 sur l'importance de la notion de « prestige » à la fin de la République.

¹⁶ Montlahuc, Guilhembet, Laignoux 2023.

¹⁷ Nous adopterons ici la définition donnée par J.-M. David et F. Hurllet : « L'*auctoritas* s'apparentait à Rome à une qualité intrinsèque, collective et individuelle, affirmée et incarnée à des degrés divers par tous les acteurs de la société romaine exerçant une forme ou une autre de pouvoir » (2020b, p. 9). Plus largement sur l'*auctoritas*, David, Hurllet 2020a.

¹⁸ Sur la notion d'*ethos* dans la culture politique romaine, voir notamment Stein-Hölkeskamp, Hölkeskamp 2019 et Kennedy 2023.

¹⁹ Meier 1980 [1966]. Son œuvre est fortement marquée par la théorie du politique, développée par M. Weber, et s'inscrit dans la convergence des disciplines, en intégrant les travaux de la sociologie, surtout allemande. Pour C. Meier, la crise de la République s'explique par l'érosion du consensus autour des codes séculaires du *mos maiorum*.

Les perspectives d'études sur l'aristocratie ont ainsi été substantiellement élargies. C. Meier a dégagé une « grammaire de la politique » qui fait la part belle à l'aristocratie et au *mos maiorum*. Ce renouveau de l'approche historique avec l'ouverture vers les sciences sociales fut incarné par C. Nicolet en France²⁰. Dans *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, l'historien proposait une vision différente de la République romaine fondée sur l'anthropologie politique, la prise en considération de la vie quotidienne et la nécessité d'intégrer le ressenti des institutions. C. Nicolet a dévoilé des facettes délaissées de l'aristocratie romaine, en examinant les mécanismes de la *popularitas* dans la Rome républicaine. Il a ainsi mis en avant des « langages parallèles » qui contribuaient à la réactivation de la supériorité aristocratique : les funérailles, les procès, les spectacles, les triomphes et une grande diversité de cérémonies et manifestations²¹. Ces événements codifiés ou ritualisés faisaient partie des moyens déployés pour la préservation de la domination sociale et du prestige aristocratique.

La compréhension de ce prestige aristocratique a été renforcée par la prise en compte de la sociologie de P. Bourdieu. Ce dernier a mis en évidence plusieurs types de capital (social, économique, culturel et symbolique). Cette grille d'analyse des élites peut s'appliquer au monde romain sans artifice, à commencer par le capital social qui définit l'appartenance à un groupe²². En outre, le concept de « capital symbolique » de P. Bourdieu est fondamental pour comprendre les stratégies identitaires de l'aristocratie, car il a la faculté d'englober les autres formes de capital et il souligne la reconnaissance par les Romains du caractère spécifique de l'aristocratie²³. Par conséquent, le capital symbolique est une forme de reconnaissance des aristocrates liée à leur prestige. P. Bourdieu précise également que « l'honneur des sociétés méditerranéennes est une forme typique de capital symbolique, qui n'existe qu'à travers la réputation, c'est-à-dire la représentation que les autres s'en font »²⁴. Dans la *Sociologie de la bourgeoisie*, M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot rappellent que le capital symbolique est l'« expression des autres

²⁰ Sur le « moment Nicolet », cf. Montlahuc 2019b ; David, Hurllet 2020c.

²¹ Nicolet 1976, p. 456-505 ; voir également l'analyse de P. Montlahuc 2019b.

²² Bourdieu 1980, p. 2 : « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ». Sur l'importance du capital social pour l'aristocratie romaine, cf. David 2000, p. 31.

²³ Le concept de « capital symbolique » se retrouve dans de nombreux travaux de P. Bourdieu, voir notamment Bourdieu 1994, p. 116-123.

²⁴ Bourdieu 1994, p. 116.

formes de richesse »²⁵. L'honneur aristocratique, tel qu'il est envisagé dans ces actes de colloque, est indissociable de ce capital.

K.-J. Hölkeskamp mobilisa pleinement ce concept pour la République romaine, en soulignant que ce capital fondait indirectement le caractère héréditaire du statut aristocratique²⁶. Ce « critère de noblesse secondaire »²⁷ n'était pas immuable, car il devait être entretenu pour rester un avantage dans la compétition politique. Les funérailles aristocratiques étaient un moment privilégié de la communication politique pour actualiser le capital auprès du *populus*. Par exemple, les *imagines* constituaient une matérialisation de ce capital symbolique²⁸. Le capital symbolique s'insère également dans le cadre plus large de la culture politique²⁹ qui combine des normes, des savoirs et des valeurs liés aux institutions, aux attitudes et comportements politiques. Sa prise en compte a facilité un renouvellement des études sur la classe dirigeante³⁰, en intégrant pleinement les actes performatifs, les comportements des aristocrates, les rituels et les représentations.

K.-J. Hölkeskamp a exploité, pour le monde romain, la *politische Kultur* qui se caractérise alors par un ensemble de règles, mais aussi par les modalités d'action de l'aristocratie. En effet, la sphère du politique est indissociable des interactions entre l'aristocratie et le corps civique. La culture politique s'appuie également sur les codes séculaires du *mos maiorum* et l'honneur en faisait partie. Le respect de ces normes comportementales justifiait les prétentions de l'aristocratie à conserver le pouvoir.

²⁵ Pinçon, Pinçon-Charlot 2005, p. 21.

²⁶ Dans son ouvrage de synthèse sur la République romaine, J.-M. David insistait déjà sur l'importance du « capital symbolique » dans la définition de l'aristocratie, en précisant que le capital symbolique justifiait sa place dominante dans la hiérarchie sociale (2000, p. 23). L'historiographie allemande fut très marquée par les travaux de K.-J. Hölkeskamp. Le chapitre VII de son ouvrage *Reconstruire une République. La « culture politique » de la Rome antique et la recherche des dernières décennies* (2008, p. 97-111) est justement intitulé : « Le “capital symbolique” est un “crédit”. À la recherche du cœur du consensus » (p. 97).

²⁷ Hölkeskamp 2008, p. 101-102.

²⁸ Tite-Live, *Periochae*, 48, 11 : *Imaginum specie, non sumptibus nobilitari magnorum uirorum funera solere*. « C'est par le spectacle des *imagines*, non par les dépenses que les funérailles des grands personnages obtenaient d'habitude la notoriété » (trad. CUF, P. Jal). Sur ces funérailles, cf. Flower 1996, p. 91-127.

²⁹ Sur le concept de « culture politique » appliqué à la République romaine, nous renvoyons à l'article synthétique de Hölkeskamp 2020 et à sa mise au point historiographique.

³⁰ La dénomination de « classe dirigeante » est privilégiée par le programme de recherche dirigé par Maria Teresa Schettino consacré à la classe dirigeante postsyllanienne (UMR 7044 ARCHIMÈDE : « La classe dirigeante de la mort de Sylla à la mort de Crassus : les mutations d'une culture politique »).

Pourtant, les occasions d'être déshonoré ne manquaient pas dans la vie politique et les échecs aux élections en étaient une illustration³¹. Ces blessures aristocratiques rompaient l'ordre « naturel » souhaité par la classe dirigeante.

L'aristocratie est certes marquée par une hiérarchisation interne stricte, mais elle s'inscrit également dans une société romaine hiérarchisée. La toute-puissance de l'aristocratie sur le système politique a souvent été mise en avant dans l'historiographie moderne et cette pensée fut remise en cause par F. Millar. Allant à l'encontre de l'*opinio communis*, celui-ci a voulu replacer le peuple dans le jeu politique, quitte à faire de Rome une démocratie³². Il a donc relativisé le poids de l'aristocratie. En étudiant plus précisément la plèbe de Rome, C. Courrier démontra que la plèbe « n'était pas un réceptacle passif dépourvu de conscience politique »³³. Même si la plèbe avait un rôle important dans les pratiques civiques, il n'est pas possible de relativiser à l'extrême l'importance de l'aristocratie. Cette dernière reste au cœur de la vie politique, comme le souligne le titre de l'ouvrage de synthèse de J.-M. David : *La République romaine. De la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium (218-31 av. J.-C.). Crise d'une aristocratie*³⁴. Dans une présentation de l'historiographie française, J.-M. David est revenu sur l'utilisation du terme d'« élites » pour les aristocraties municipales italiennes et livre une autre définition de l'aristocratie :

Le concept d'aristocratie convient en fait beaucoup mieux, car il prend en compte ces dimensions nécessaires de la supériorité, susceptibles tout à la fois d'héritage et d'acquisition et donc instruments de reproduction dans un contexte de compétition ; car c'est dans l'interaction que se définissent les relations et les identités sociales. Un concept en fait taxinomique comme celui d'élite ne permet pas d'expliquer les processus

³¹ Sur les défaites électorales et les échecs, consulter notamment Broughton 1991 ; Konrad 1996 ; Farney 2004 ; Pina Polo 2012 ; Baudry 2013 et Beck, Hölkeskamp 2019 (avec prise en compte de l'abandon). Sur la perte de prestige liée aux défaites, voir Pina Polo 2016 et Baudry 2023.

³² Cette vision de l'époque tardo-républicaine est notamment visible dans Millar 1998 (*contra* le manifeste de K.-J. Hölkeskamp 2008). L'auteur présente l'historiographie allemande des trente dernières années, en réfutant les conclusions de F. Millar qui tenta de démontrer que Rome était une démocratie. Par ailleurs, il souhaite mettre en avant l'apport des travaux de C. Meier qui avait minimisé les approches événementielles, institutionnelles et prosopographiques caractéristiques des travaux de T. Mommsen, M. Gelzer et de F. Münzer. Concernant la vision historique de F. Millar, cf. Benoist 2004 et plus largement sur l'historien, se reporter à l'introduction du colloque en l'honneur de F. Millar rédigée par Benoist 2012. La vision de F. Millar et celle de K.-J. Hölkeskamp ont été comparées par Hurllet 2012b.

³³ Courrier 2014, p. 463, n. 141. Cette note critique également la vision de K.-J. Hölkeskamp.

³⁴ David 2000.

d'évaluation réciproque, de hiérarchisation et de domination sociale qui étaient à l'œuvre dans les sociétés antiques³⁵.

Le processus de domination sociale de l'aristocratie doit donc bien être analysé en tenant compte de l'ensemble de la société. L'aristocratie n'est évidemment pas un groupe social isolé et les interactions avec le peuple concourent à la construction de l'identité aristocratique. Le titre d'un paragraphe de l'ouvrage de synthèse de J.-M. David est d'ailleurs à ce titre parlant : « Le peuple romain et son aristocratie : principes de hiérarchie, d'autorité et de cohésion »³⁶. L'aristocrate doit obtenir la confiance et la faveur du peuple grâce à son prestige et sa réputation. Il se soumet alors au jugement civique, notamment lors des élections. Les aristocrates les plus éminents et les nobles bénéficiaient de la caution de leurs ancêtres qui faisait office de recommandation (*commendatio maiorum*). C. Stein pousse plus loin ce raisonnement et précise : « L'aristocratie n'est pas aristocratie parce qu'elle se définit elle-même comme telle, mais bien parce que le reste de la société lui reconnaît ce statut, quels que soient les mots ou les formes par lesquels cela se manifeste »³⁷. La perception de l'aristocratie est essentielle, car elle doit à la fois correspondre à un modèle perçu collectivement et être confortée par l'adhésion civique. L'histoire des représentations offre donc une clé de compréhension supplémentaire et les aristocrates ont mis en œuvre des stratégies d'auto-représentation, notamment pour renforcer leur réputation et légitimer leurs prétentions politiques³⁸.

K.-J. Hölkeskamp a insisté sur la nécessité de respecter des normes strictes pour tous les rituels aristocratiques, afin qu'ils soient toujours reconnaissables par le *populus*³⁹. Le respect des règles présuppose le consensus⁴⁰. Pour créer ce consensus, l'aristocratie pouvait notamment compter sur la force des *exempla*⁴¹. La reconnaissance collective d'une valeur spécifique à l'aristocratie et l'acceptation de sa domination

³⁵ David 2017, p. 106.

³⁶ David 2000, p. 19-30.

³⁷ Stein 2007, p. 139.

³⁸ Hurllet 2012a.

³⁹ Hölkeskamp 2008, p. 110.

⁴⁰ Le consensus est assuré par le caractère concurrentiel de la vie politique. La concurrence entre aristocrates est arbitrée par le peuple. Dans un article publié en 2011, C. Moatti a remis en cause cette vision de la République romaine, car elle préfère insister sur la place du conflit dans la lutte politique entre les aristocrates.

⁴¹ Hölkeskamp 1996.

ont ainsi facilité l'acceptation du discours de l'exemplarité⁴². La reconnaissance d'une conduite exemplaire entraînait la conservation du souvenir dans la mémoire familiale, puis la transcription dans la mémoire collective. Le personnage créait une norme comportementale, ensuite érigée en modèle pour devenir un *exemplum*. L'exemplarité était fondamentale pour les aristocrates, puisque les descendants devaient imiter les modèles ancestraux, les égaier, voire les surpasser. Par conséquent, cette éthique de l'exemplarité devenait une contrainte pour les descendants qui devaient se conformer à la tradition familiale. Toutefois, cette pression laissait une possibilité de briller par ses actions. Les performances des aristocrates facilitaient effectivement leur individualisation et certains aristocrates tentèrent même de se singulariser pour créer leur propre modèle, afin de ne plus être un simple maillon d'une chaîne familiale.

La compétition pour l'exercice du pouvoir est constitutive de la vie politique romaine. Les aristocrates devaient faire face à une concurrence de plus en plus rude à mesure qu'ils gravissaient les échelons du *mos maiorum*. La quête du consulat était au cœur des attentions. Le philosophe et sociologue G. Simmel a souligné l'importance de la concurrence dans la définition des rapports sociaux et la compréhension des conflits⁴³. La mise en concurrence a une valeur bénéfique lorsqu'elle crée de l'émulation. La concurrence favorise effectivement la comparaison avec l'adversaire politique et son prestige ; elle stimule des interactions sociales. Cependant, la concurrence entraîne un processus de sélection entraînant de nombreux échecs.

Au-delà de l'enjeu d'une élection, il existait donc une forme de rivalité sociale où les aristocrates se jugeaient régulièrement. Les perdants de cette compétition effrénée pour les honneurs présentaient alors des « blessures aristocratiques ». Ces blessures pouvaient être temporaires – par exemple si le poste convoité était finalement obtenu lors d'une nouvelle élection – mais elles étaient parfois plus durables et elles entraînaient un abandon définitif des prétentions à l'exercice du pouvoir. C'est le côté destructeur de la concurrence. Pour faire face à cette violence de la concurrence, l'aristocratie a mis en place un discours justificatif qui mettait en avant la vertu aristocratique du personnage, y compris lorsque l'aristocrate n'avait pas eu le temps de concrétiser ses prétentions légitimes à entrer au Sénat. En effet, la culture de la concurrence était très ancrée dans les mentalités aristocratiques. Cependant, elle était encore plus essentielle pour la noblesse romaine, puisque la quête des *honores* et l'obtention du consulat la définissaient. C'était

⁴² Les *exempla* républicains ont une dimension familiale et collective.

⁴³ Simmel 1999 ; Simmel 2022.

une contrainte sociale d'égaliser les *exempla* familiaux. Ces hommes politiques étaient soumis à une double pression, celle de leurs ascendants plus ou moins légendaires et celle de leurs congénères. Les *nobiles*, notamment les patriciens, ont souvent eu la conviction que l'exercice du consulat était un droit⁴⁴. Cette pression de l'héritage familial pouvait avoir des effets négatifs⁴⁵. Ainsi une épitaphe des *Cornelii Scipiones* indique-t-elle que le jeune noble avait tout l'*honos* nécessaire, mais qu'il est mort trop jeune pour briguer la moindre magistrature⁴⁶. La République romaine apparaît dans ce cas comme une « méritocratie ».

La définition de l'aristocratie tient également compte de la « seconde » aristocratie, celle des chevaliers. L'ordre équestre fait effectivement partie de l'aristocratie, comme le rappelle le sous-titre des actes du colloque *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (I^{er} siècle av. J.-C. – III^e siècle apr. J.-C.)*⁴⁷. L'importance de l'ordre équestre a bien été soulignée par C. Nicolet qui, en étudiant finement les structures de cet ordre, d'abord par une approche prosopographique, s'interrogea notamment sur l'existence d'une idéologie propre à l'ordre équestre⁴⁸. Cette étude incontournable a permis de redéfinir la place des chevaliers « dans une classification civique de l'honneur et de la responsabilité »⁴⁹.

Enfin se pose la question des frontières à donner à l'aristocratie. De nombreuses recherches ont voulu adopter un point de vue moins romano-centré depuis la fin des années 1970 et mettre en avant les élites municipales italiennes à l'époque républicaine⁵⁰. Cette catégorie sociale est parfois qualifiée d'« aristocratie locale », ce qui permet de la distinguer de l'aristocratie romaine. C. Stein souligne la confusion due aux adjectifs qui sont souvent accolés au terme d'aristocratie (municipale, urbaine...) ⁵¹ et il reste sceptique

⁴⁴ Salluste, *La conjuration de Catilina*, 23, 6 : *Namque antea pleraque nobilitas invidia aestuabat et quasi pollui consulatum credebant, si eum quamvis egregius homo nouus adeptus foret.* « Jusque-là en effet, la noblesse, en général, était dévorée de jalousie, et aurait considéré le consulat comme pollué par l'élection d'un homme nouveau, si distingué qu'il fût » (trad. CUF, A. Ernout).

⁴⁵ Sur la pression n'épargnant pas les jeunes *nobiles*, cf. Hölkeskamp 2008, p. 108-111.

⁴⁶ Il s'agit de l'inscription honorant la mémoire de L. Cornelius Scipio (*CIL* I², 11).

⁴⁷ Demougis, Devijver, Raepsaet-Charlier 1999.

⁴⁸ Nicolet 1966. Plus récemment pour l'époque républicaine, cf. Davenport 2019, p. 28-153. Il qualifie les chevaliers d'être à l'origine des « Aristocrats on Horseback » (p. 30).

⁴⁹ David, Hurllet 2020c.

⁵⁰ La bibliographie est pléthorique. Nous renvoyons seulement ici à quelques travaux emblématiques du renouvellement historiographique : Cébeillac-Gervasoni 1983 ; Cébeillac-Gervasoni 1996 ; Cébeillac-Gervasoni 2000 ; Cébeillac-Gervasoni, Lamoine 2003 ; Cébeillac-Gervasoni, Lamoine, Trément 2004.

⁵¹ Stein 2007, p. 131.

quant à l'utilisation de ce terme pour les élites municipales, notamment à cause de la méconnaissance de leurs « valeurs d'excellence »⁵². En étudiant la perception des élites siciliennes dans les *Verrines* de Cicéron, S. Pittia a analysé la classification et le statut de ces élites insulaires qui sont parfois qualifiées de *nobilitas* dans l'historiographie⁵³. En dépit d'une conception de la noblesse très éloignée de la vision romaine, « le notable sicilien ne devenait véritablement un noble au sens romain du terme que s'il exerçait aussi des charges, par exemple celle de *proagoros* »⁵⁴. Cette dimension du service de la cité rappelle une des caractéristiques essentielles de l'aristocratie politique romaine. Quoi qu'il en soit, les aristocraties municipales italiennes furent laissées de côté dans les actes de ce colloque pour se concentrer sur l'aristocratie directement au service de l'État romain, l'aristocratie des magistratures. Cela vaut également pour les chevaliers, en tenant surtout compte de ceux qui ont fait le choix des *honores populi romani*.

II- DU CORPS À L'HONNEUR

Le corps n'est pas un sujet d'étude neuf. Tout au long du xx^e siècle, il a suscité l'intérêt des anthropologues, des sociologues et des philosophes⁵⁵. Leurs réflexions et leurs méthodes d'investigation ont inspiré et imprégné les travaux des historiens. Il devient alors, peu à peu, un objet historique à part entière⁵⁶. Ce mouvement, bien que de façon plus tardive, n'a pas laissé indifférentes les sciences de l'Antiquité qui, depuis une trentaine d'années, se sont emparées de la thématique⁵⁷. Le corps est un outil, conscient ou inconscient, de communication avec autrui. Il est un révélateur de soi, un signifiant social. Pour Pierre Bourdieu :

⁵² Stein 2007, p. 142.

⁵³ Pittia 2004, p. 23-25.

⁵⁴ Pittia 2004, p. 25.

⁵⁵ Voir les travaux de M. Mauss, P. Bourdieu et M. Foucault entre autres.

⁵⁶ La bibliographie est désormais pléthorique, on se contentera ici de renvoyer de manière globale aux travaux de G. Vigarello et notamment : Corbin, Courtine, Vigarello 2005-2006.

⁵⁷ Les travaux se sont multipliés depuis la fin des années 1990. Il ne saurait question d'être exhaustif ici. Pour un état de l'art détaillé se reporter à : Gherchanoc 2015 (et tout ce numéro de façon générale). Pour la sphère francophone, on peut renvoyer aux nombreuses publications des Presses Universitaires de Rennes dont : Prost, Wilgaux 2006 ; Bodiou, Frère, Mehl 2006 ; Dasen, Wilgaux 2008 ; Garelli, Visa-Ondarçuhu 2010 ; Bodiou, Mehl 2019 ; Delavaux-Roux 2019 ; Gherchanoc, Wyler 2020 ; Gangloff, Gorre 2022. Voir également : Allély 2014c ; Bodiou, Gherchanoc, Huet, Mehl 2011 ; Bodiou, Mehl, Soria 2011 ; Moreau 2002 ; Gherchanoc, Wyler 2019 ; Castelli, Colangelo 2022a.

Le corps fonctionne donc comme un langage par lequel on est parlé plutôt qu'on ne le parle, un langage de la nature, où se trahit le plus caché et le plus vrai à la fois, parce que le moins consciemment contrôlé et contrôlable, et qui contamine et surdétermine de ses messages perçus et non aperçus toutes les expressions intentionnelles, à commencer par la parole. Mais ce langage de l'identité naturelle (du « caractère ») est en fait un langage de l'identité sociale, ainsi *naturalisée* (sous forme par exemple de vulgarité ou de distinction « naturelle »), donc légitimée. Il est à peine besoin de rappeler en effet que le corps dans ce qu'il a de plus naturel en apparence, c'est-à-dire dans les dimensions de sa conformation visible (volume, taille, poids, etc.), est un produit social [...] ⁵⁸.

Ses représentations, les discours et perceptions qu'il nourrit sont autant de constructions culturelles ⁵⁹. Entre nature et culture, le corps sert à l'élaboration d'un discours sur les identités, les hiérarchies et les rapports de domination et de soumission ⁶⁰. L'engouement scientifique qu'il suscite est donc peu étonnant car il constitue un média incomparable pour circonscrire et comprendre un certain nombre des mécanismes de fonctionnement d'une société. Encore faut-il y avoir accès. Celui-ci dépend des sources à disposition. Ces dernières décennies, pour les mondes grec et romain, il a pu être envisagé de façons très diverses : du point de vue physiologique et médical, de celui de l'hygiène, de l'apparence, des comportements, de la gestuelle, des déficiences, des perceptions et des représentations, etc.

À Rome, l'aristocratie a eu un rôle non négligeable dans l'édification d'une norme corporelle aux conséquences très concrètes sur l'existence de ses ressortissants. Le corps du citoyen romain, et *a fortiori* celui de l'aristocrate, n'est pas quelconque. Il doit se conformer à certaines règles. Une partie de celles-ci a, notamment, été élaborée dans le contexte d'une compétition de plus en plus intense entre les individus prétendant occuper les charges publiques à l'époque tardo-républicaine. Un élément essentiel de définition de ce groupe était l'excellence sociale ⁶¹. Pour reprendre les termes de J.-M. David, on devait « être le meilleur, mais le meilleur dans une adéquation aux règles de comportements convenues qui faisaient le citoyen idéal. C'était dans le conformisme qu'il fallait exceller » ⁶². Ce principe, s'il recouvrait des valeurs et des qualités morales, ne s'y limitait pas. Le corps, les gestes, les attitudes en faisaient pleinement partie. Il est désormais bien établi que la croyance, qui a longtemps

⁵⁸ Bourdieu 1977, p. 51.

⁵⁹ Gherchanoc 2015, p. 9.

⁶⁰ Gherchanoc 2015, p. 9 ; Castelli, Colangelo 2022b.

⁶¹ Stein 2007, p. 138.

⁶² David 2007, p. 226.

prévalu, d'une norme corporelle des Anciens recherchant la perfection à l'instar de celle figurée dans la statuaire est erronée. Diffusée par les premiers spécialistes de l'art antique, tel J. J. Winckelmann (1717-1768), puis régulièrement reprise à des fins d'instrumentalisation, notamment par le nazisme, cette idée ne reflète en rien les *realia* de l'Antiquité⁶³. Les Anciens avaient parfaitement conscience que l'apparence des statues était impossible à retrouver telle quelle dans la nature, ou alors de manière très ponctuelle, compte tenu des conditions sanitaires de l'époque. Ces corps immobiles, nus, idéaux, héroïques n'étaient pas une norme à atteindre. Les artistes recouraient à plusieurs modèles pour les produire, incapables de trouver chez un seul individu la perfection de toutes les parties. Il s'agissait en réalité d'un travail de composition d'une représentation parfaite créée à partir de plusieurs figures imparfaites. Les attendus sociaux en la matière étaient donc à rechercher ailleurs. Ils résidaient dans ce que C. Baroin a qualifié de « beauté convenable du citoyen »⁶⁴. Ces éléments s'appliquaient d'autant plus à l'aristocratie, ou à ceux qui aspiraient à l'intégrer. Cette « beauté » était bien spécifique et à rechercher dans un corps vêtu et en mouvement. La norme des corps n'était pas fixe et variait selon différents critères que sont le sexe, l'âge, le moment, le lieu et le statut social des individus. Le corps du citoyen n'est pas celui de la femme ou de l'esclave. Une première démarcation était tracée par l'exemption de marques de coups. Les corps sujets (c'est-à-dire libres, citoyens) étaient, en théorie au moins, protégés des châtements et des atteintes corporelles depuis la mise en place de la législation porcienne au II^e siècle avant J.-C., tandis que les corps objets (les esclaves) se caractérisaient par les traces laissées, sur le dos notamment, par les fréquentes punitions révélatrices de leur condition servile et méprisée⁶⁵. Pour un citoyen, seules les cicatrices reçues de face, en contexte guerrier, preuves de courage et de l'aptitude à la défense de la cité, étaient tolérées. La beauté de l'homme n'était pas non plus celle de la femme. Cicéron distingue les deux et les attendus propres à chacune. Celle des premiers est qualifiée de *dignitas*, celle des secondes de *uenustas*⁶⁶. Le corps convenable est celui d'un homme pourvu de son *decus*. Ce vocable dérive de la locution verbale *decet* qui signifie « il convient » et désigne un corps qui respecte la mesure. Celui-ci n'est pas donné tel quel par la nature. Elle en offre certains aspects, d'autres s'acquièrent⁶⁷.

⁶³ Dasen 2013, p. 78.

⁶⁴ Baroin 2015, p. 32.

⁶⁵ Cordier 2004, p. 189.

⁶⁶ Cicéron, *Des devoirs*, I, 130-131.

⁶⁷ Baroin 2015, p. 32.

Ces considérations influèrent très tôt sur la vie des jeunes Romains et en particulier de ceux de l'aristocratie. Elles imprégnaient tout leur parcours jusqu'à l'âge adulte. Les enfants étaient alors perçus comme de la cire qu'il convenait de former tant sur le plan moral que physique. Cette éducation corporelle commençait dès la naissance et passait par tout un programme de contention et de massage qui visait la bonne conformation. On estimait qu'il était encore temps, par ces procédés, de remédier à des imperfections mineures mais aussi d'en prévenir d'autres. L'apprentissage concernait aussi la bonne tenue et l'allure de façon générale. On attendait du citoyen une gestuelle, une façon de s'exprimer, de se comporter et de marcher particulières bien mises en évidence par la recherche récente⁶⁸. Ces prescriptions dépassaient donc largement la simple apparence physique pour toucher la démarche, l'attitude, la voix et le vêtement. Dans la pensée romaine, cette norme était aussi associée à des valeurs autres que le simple critère corporel comme la moralité, la santé, la mesure et, bien sûr, la convenance. Corps et esprit étaient liés. L'apparence du premier pouvait révéler les travers ou qualités du second. La beauté convenable du citoyen, et particulièrement de celui qui appartenait à l'aristocratie, était donc synonyme de dignité, d'honorabilité et de décence. Son contraire, le *dedecus* combinait à la fois laideur et déshonneur⁶⁹.

Cette « beauté masculine romaine » s'est forgée peu à peu dans le contexte de compétition accru qui régit la fin de la période républicaine car elle a pu constituer un véritable outil de décrédibilisation de l'adversaire dans le cadre de l'invective politique. D'après A. Corbeill, d'un point de vue moral, la conception romaine de l'apparence physique pouvait donc être considérée comme une construction consciente, fondée sur le désir de fusionner la loi naturelle et la pratique culturelle. Dans cette fusion de la beauté physique et des normes éthiques résidait un fondement nécessaire à la joute oratoire⁷⁰. À l'époque républicaine, la modération apparaissait comme l'une des vertus cardinales devant aussi s'incarner dans les corps. Elle a présidé notamment à la définition d'une masculinité romaine⁷¹. En ce domaine, tout était affaire de mesure. La mise globale du

⁶⁸ Encore une fois l'exhaustivité est impossible. Pour les gestes voir notamment : Cairns 2005 ; Corbeill 2004 ; Fögen 2009 ; Graf 1992. Pour la voix : Biville 1996 ; Bueche 2008 ; Rousselle 1983. Pour le vêtement : Baroin 2012 ; Gherchanoc, Huet 2012, p. 13-14. Pour la démarche : Bremmer 1992 ; Corbeill 2002 ; O'Sullivan 2014.

⁶⁹ Baroin 2015, p. 32.

⁷⁰ Corbeill 1996, p. 14 s.

⁷¹ Voir par exemple : Connolly 2007 ; Gleason 2013 ; Foxhall, Salmon 1998a ; Foxhall, Salmon 1998b ; Gunderson 2000 ; Richlin 1997 ; Richlin 1999 ; Dupont, Éloi 2001.

citoyen ne devait être ni trop soignée, ni trop négligée. En effet, en termes de soin, l'excès s'apparentait à une effémination assimilée à de la *mollitia* ; le manque faisait basculer dans l'animalité. Les critères évalués étaient nombreux allant de l'expression, du geste, de la voix à la pilosité ou au vêtement⁷². Des normes de la masculinité existaient donc même si c'est plutôt par la référence à leur déviance qu'on les relève dans les sources. Ainsi mieux valait-il ne pas se mettre en position d'être comparé à certaines catégories de population méprisées pour l'allure qu'on leur prêtait, contrepied de la virilité civilisée de l'homme romain, à l'instar des athlètes ou des gladiateurs (incarnations du trop et donc d'une forme de bestialité) ou des femmes et des acteurs (reflets du pas assez, de la *mollitia*). Dans le cadre de la compétition politique, critiquer le corps, l'aspect, la vêtue, notamment par la raillerie, c'était par extension donner à voir la perversité des mœurs de l'adversaire et donc son inaptitude à exercer les magistratures. Au tribunal, cela signifiait sa culpabilité⁷³. Dans la société républicaine, les observateurs des gestes et de l'apparence des corps masculins étaient aptes à discerner les indices de la conscience morale et politique qui s'y cachaient⁷⁴. Les mouvements étaient systématisés à tel point que certains étaient estimés selon la nature et d'autres contre-nature. Progressivement, ces considérations, en partie héritées de pratiques grecques, furent érigées en véritables signes devenus des *topoi* littéraires de la qualification de l'inaptitude à gouverner par le biais de l'assimilation au tyran et au monstre. Tous deux étaient caractérisés par leur incapacité à se régenter, dominés par leurs passions, confinés à la folie et la férocité⁷⁵. Compris de tous, ces codes finirent par ne même plus avoir à s'appuyer sur un fond (ou alors infime) de vérité pour être signifiants. Par la suite, ces pratiques se transmirent à l'âge impérial où elles servirent à qualifier les règnes des Princes à l'aune de leurs relations avec le premier ordre de la cité. Les *Principes* honnis des sénateurs passèrent à la postérité sous les traits d'individus fous, impies et sanguinaires⁷⁶. Dans ce cadre, leur portrait physique, leurs comportements, leur santé, réels ou non, servirent d'outils rhétoriques de discréditation hérités des pratiques aristocratiques républicaines.

⁷² Voir, pour un exemple détaillé sur le costume de César, Corbeil 1996, p. 194-195.

⁷³ Corbeil 1996 ; Montlahuc 2019a.

⁷⁴ Corbeil 2006, p. 439.

⁷⁵ Dunkle 1967 ; Dunkle 1971 ; Cuny-Le Callet 2001 ; Cuny-Le Callet 2018 ; Coltelloni-Trannoy 2008.

⁷⁶ Pour ne citer que quelques exemples : Coltelloni-Trannoy 2006 ; Husquin 2018a ; Husquin 2018b ; Husquin 2020b.

Par ailleurs, le corps de l'aristocrate était aussi particulier par son environnement. Par son statut, son intégrité était garantie, comme celle de tout citoyen romain, par les *leges Porciae*. En raison du rang de son détenteur, leur application était sans doute plus strictement surveillée et respectée. Membre, le plus souvent, d'une certaine élite économique, l'aristocrate était aussi protégé par des escortes de clients voire des gardes du corps qui établissaient une distance entre lui et les autres. Cet écart se voyait même renforcé quand il occupait des magistratures puisque venaient s'ajouter à son entourage habituel des licteurs manifestant son arrivée et assurant sa sauvegarde. Son corps était alors garanti au sein d'un « espace de majesté »⁷⁷. Il était donc, en théorie au moins, à l'abri des offenses et des blessures dans l'exercice de ses fonctions. En réalité, ses activités militaires et les troubles de la fin de la République qui l'exposaient de plus en plus aux agitateurs de tous bords, ne permettaient plus d'assurer sa sécurité. En outre, bien qu'entouré et, dans une certaine mesure, visible mais à part, il se devait aussi de rester abordable pour ses concitoyens, de façon plus ou moins importante, dans le cadre de ses responsabilités civiles⁷⁸. Il s'agissait donc d'un corps paradoxal tout à la fois accessible et inaccessible dont les codes furent repris au début de Principat par Auguste⁷⁹.

Le corps constitue un élément tout à fait pertinent dans l'étude de l'aristocratie romaine en cela qu'outre les informations qu'il apporte sur une catégorie de la population, il permet d'étudier le fonctionnement d'une société et de son système politique. Tous deux semblent étroitement liés à la dignité des individus. La perte ou la conservation de celle-ci, exprimée par la conformité ou la déviance à des normes établies par le groupe, traduisait ses compétences ou ses inaptitudes.

III- DE L'HONNEUR AUX BLESSURES ARISTOCRATIQUES

La citoyenneté implique chez le Romain une structure psychologique qui suppose que l'homme n'est pas son propre juge. De fait, l'homme romain est incapable de se connaître par soi-même, il a besoin du regard des autres. Rome ignore l'intériorité et l'examen de conscience. L'homme romain n'est qu'extériorité. Il n'a d'autre miroir que ses semblables pour se voir dans son honneur⁸⁰.

⁷⁷ David 2006.

⁷⁸ Ferriès 2011 ; David 2019a. Pour un cas particulier voir les travaux de T. Lanfranchi sur le tribunal de la plèbe.

⁷⁹ Montlahuc 2021.

⁸⁰ Dupont 1989, p. 23.

Dans son chapitre consacré à l'honneur dans *La vie quotidienne du citoyen romain sous la République : 509-27 av. J.-C.*, F. Dupont place d'emblée l'honneur dans le système de représentation, car le citoyen est forcément placé sous le regard des autres. La société romaine est d'ailleurs souvent caractérisée comme une société de l'honneur. L'honneur est considéré comme une modalité de reconnaissance de la valeur d'autrui ; c'est une dynamique collective. Cependant, l'omniprésence de l'honneur et l'utilisation parfois trop récurrente de ce terme ont eu tendance à galvauder la notion. M. Jacotot revient précisément sur ce mot incontournable de la civilisation romaine et souligne deux aspects essentiels⁸¹. L'honneur est d'abord une donnée politico-sociale : « L'honneur est donc la considération de l'homme public, née du regard favorable des autres et des marques d'estime qu'on lui décerne, notamment sous la forme de charges politiques ; cette considération procure influence et autorité »⁸². La seconde dimension de l'honneur est morale et psychologique selon M. Jacotot, puisqu'elle met en avant un code d'honneur : « L'honneur est ainsi la dignité qui interdit de se livrer à certaines actions et impose d'observer des normes de conduite pour ne pas perdre la face »⁸³. L'honneur relève autant de la théorie que de la pratique. En effet, l'honneur est central dans la vie aristocratique et des auteurs, comme Cicéron, ont cherché à mieux le comprendre :

L'honneur est une réalité intellectuelle qui fait l'objet d'une réflexion, d'une évaluation et d'une conceptualisation : il peut être à Rome "question d'honneur" au sens où l'on met l'honneur en question, en s'interrogeant sur sa nature, en le soumettant à l'examen, voire en le mettant en cause⁸⁴.

L'aristocrate compte sur l'honorabilité familiale et sur sa conduite pour recueillir l'estime publique. L'honneur fait donc bien partie des valeurs définissant l'identité aristocratique ; c'est un critère de distinction⁸⁵. Par conséquent, le statut aristocratique et l'honneur sont intimement liés⁸⁶. La société aristocratique est régie par un code

⁸¹ Jacotot 2013, p. 2.

⁸² Jacotot 2013, p. 2.

⁸³ Jacotot 2013, p. 2.

⁸⁴ Jacotot 2013, p. 3.

⁸⁵ Concernant l'honneur, nous renvoyons avant tout à l'importante monographie de M. Jacotot (2013, p. 764-798 pour la bibliographie) ; voir également Lendon 1997 ; Barton 2001 ; Lendon 2011. Voir aussi l'introduction de Badel, Fernoux 2023, p. 7-21.

⁸⁶ En étudiant l'honneur, C. Barton mit aussi en avant l'honneur d'autres groupes sociaux, y compris celui des esclaves (2001, p. 11-14). L'honneur peut être considéré comme un filtre à travers lequel on analyse la société romaine (Lendon 1997, p. 73).

d'honneur défini comme « un ensemble de règles de conduite socialement définies dont l'adoption permet de conserver la considération de l'entourage »⁸⁷. C. Barton définit l'honneur comme un système homéostatique⁸⁸. Il faut toujours démontrer sa *uirtus* et son sens de l'honneur. L'*ethos* aristocratique nécessitait effectivement la transmission de valeurs et de comportements formant une culture spécifique destinée à être utilisée dans la compétition politique et dans toutes les circonstances civiques. En étudiant les épitaphes du tombeau des Scipions, T. Habinek souligna la place de l'honneur dans la tradition familiale⁸⁹, notamment à travers l'expression *stirpem nobilitauit honor* qui apparaît dans l'épitaphe de Cn. Cornelius Scipio Hispanus⁹⁰. Toutefois, l'*honor* peut être compris de manière diverse. En analysant cette inscription, M. Jacotot rappelle que les actes individuels rejaillissent sur le prestige familial et traduit le terme par « honneur »⁹¹. Au contraire, M. Humm traduit l'expression ainsi : « Mes honneurs illustrèrent notre famille »⁹², puisque Cn. Cornelius Scipio Hispanus était bien un aristocrate au service de la République qui s'illustra notamment par l'exercice de la préture et par la charge de décemvir chargé des sacrifices⁹³. Ces divergences de traduction s'expliquent aussi par le fait que la notion d'honneur renvoie à différents termes dans la langue latine, comme le rappela J. Hellegouarc'h. Dans le triptyque *gloria-honos-dignitas*, il souligne que l'*honor/honos* correspondait rarement à l'honneur⁹⁴, tandis que « *dignitas* peut parfois se traduire par “honneur” ; mais cet “honneur” n'est pas une affaire de dignité morale ; il s'impose à celui qui a conscience de la position qu'il occupe »⁹⁵. Le *decus* est

⁸⁷ Jacotot 2013, p. 466.

⁸⁸ Barton 2001, p. 7.

⁸⁹ Habinek 1998, p. 52.

⁹⁰ *CIL* I², 15 = *ILLRP* 316, notamment ce passage de l'épitaphe : *Virtutes generis mieis moribus accumulauit, / progeniem genui, facta patris petiei / Maiorum optenui laudem, ut sibi me esse creatum / laetentur, stirpem nobilitauit honor*. « Je portai au plus haut, par ma conduite, les vertus de mon lignage ; / J'engendrai une lignée ; de mon père j'imitai les hauts faits. / Je reçus de mes ancêtres des louanges : de m'avoir donné la vie / ils se réjouissent ; mes honneurs illustrèrent notre famille (*stirps*) » (trad. M. Humm 2007, p. 105). Sur cet *ethos* familial des Scipions et la mémoire familiale, cf. Etcheto 2012, p. 63-84.

⁹¹ Jacotot 2013, p. 199. Il traduit l'expression ainsi : « Mon honneur a ennobli ma lignée » (voir également p. 198-201 sur la propagation de l'*honos*).

⁹² Humm 2007, p. 105.

⁹³ *CIL* I², 15 = *ILLRP* 316.

⁹⁴ Hellegouarc'h 1963, p. 384.

⁹⁵ Hellegouarc'h 1963, p. 407.

l'honneur qui découle d'une conduite vertueuse⁹⁶. La notion d'« honneur » dissimule en fait une multiplicité d'approches. Pourtant, il est considéré comme acquis et il ne fait pas toujours l'objet d'une définition claire. Il est même parfois juste utilisé comme l'antonyme de la honte ou comme synonyme de la fierté.

J. Lendon a mis l'accent sur les fonctions sociales de l'honneur, en insistant sur le rôle de cette valeur dans une « *rhetoric of concealment* »⁹⁷. Selon lui, l'honneur doit d'ailleurs plutôt être considéré comme une idéologie. En fait, pour bien comprendre la dimension polysémique de l'honneur, il faut prendre en considération plusieurs notions essentielles : l'*autoritas*, le *decus*, la *dignitas*, l'*honestas*, la *gloria*, la *gratia*, la *laus*, la *probitas*, le *pudor* et la *uirtus*⁹⁸. L'*ethos* aristocratique utilise toutes ces notions et il nécessite de conserver son honneur. En outre, l'honneur crée des conduites exemplaires et des modèles à suivre. L'accumulation de grands hommes au sein d'une famille était source de prestige. H. Flower démontra que les *imagines* préservaient l'honneur et la mémoire de ce dernier⁹⁹. Pour les rejetons des grandes lignées, c'était également l'espoir de ne plus être considéré comme un simple maillon d'une chaîne familiale séculaire et de passer à la postérité. La nécessité de maintenir son honneur orientait donc logiquement les comportements aristocratiques, afin de ne pas ternir l'image sociale et ne pas risquer la propagation du déshonneur à sa famille. T. Habinek relia ainsi la rhétorique de l'honneur au *mos maiorum*, en insistant sur les mutations liées aux lendemains de la deuxième guerre punique. La tradition de l'honneur aristocratique légitimait alors la quête du pouvoir¹⁰⁰. Par conséquent, il faut replacer le rôle central donné à l'honneur dans le contexte d'expansion de la *dominatio* romaine et de propagation des valeurs aristocratiques au II^e siècle avant J.-C. E. S. Gruen insista par exemple sur le rôle du théâtre dans la diffusion de l'*ethos* aristocratique¹⁰¹. La représentation des aristocrates fut alors modifiée à l'époque médio-républicaine et le théâtre fut utilisé comme un médium commode pour orienter la culture populaire selon l'historien¹⁰².

⁹⁶ Hellegouarc'h 1963, p. 413.

⁹⁷ Lendon 1997, p. 25.

⁹⁸ Jacotot 2013, p. 13.

⁹⁹ Flower 1996, p. 14-15.

¹⁰⁰ Habinek 1998, p. 53. Il porte également un regard critique sur le *mos maiorum* et sur son importance en dehors de celle donnée par les contemporains.

¹⁰¹ Gruen 1993, p. 183-222.

¹⁰² Gruen 1993, p. 222.

Les sciences sociales ont également enrichi la compréhension de l'honneur à travers les approches anthropologiques, ethnologiques et sociologiques. L'attention a notamment porté sur le sens de l'honneur dans les sociétés méditerranéennes¹⁰³. P. Bourdieu pensait que l'honneur dans ces sociétés était une forme de capital symbolique fondée sur la réputation, l'estime et le consensus social¹⁰⁴. Son approche ethnologique de la culture kabyle lui a permis d'analyser précisément sa conception de l'honneur¹⁰⁵. J. Pitt-Rivers distingua en outre deux formes d'honneur : celui qui est la conséquence d'une conduite vertueuse et celui qui tire son origine de son statut¹⁰⁶. Cette distinction peut facilement être transposée aux mentalités romaines. Les aristocrates pouvaient ainsi combiner l'honneur lié au prestige familial et les avantages dus à une conduite honorable et vertueuse.

Les atteintes à l'honneur et les « blessures aristocratiques » sont très diversifiées : injures, blessures morales et physiques, déchéance liée à la vieillesse, à un état corporel, à une maladie ou à un handicap... Cependant, toutes ces blessures ne sont évidemment pas considérées comme des atteintes à l'honneur. Au contraire, certaines blessures participèrent à la construction exemplaire des grands personnages, tel C. Mucius Scaevola qui sacrifia sa main pour conserver son honneur, selon la tradition. Cette blessure permit à Scaevola d'être érigé en *exemplum*. Loin de la valorisation de certaines blessures, d'autres atteintes ont entraîné des traumatismes. Outre la simple atteinte éphémère à l'amour-propre, l'excellence aristocratique cède parfois la place au discrédit, à la honte et au déshonneur¹⁰⁷. L'aristocrate n'est plus digne de son rang et il a perdu la reconnaissance et l'estime collectives¹⁰⁸. Cet échec et cette mise en valeur de la vulnérabilité de l'homme politique entament donc la dignité et le prestige de l'individu. Le déshonneur est ainsi lié à la perte de l'honorabilité et à la

¹⁰³ Pitt-Rivers 1965 ; Pitt-Rivers 1983 ; Peristiany, Pitt-Rivers 1992a ; Gautheron 1991. La conception de l'honneur « méditerranéen » est par exemple reprise par J. Lendon dans sa synthèse sur l'honneur romain (2011, p. 379-383 ; 385). Outre l'analyse classique de l'honneur dans les sociétés européennes et méditerranéennes, F. H. Stewart propose une étude de l'honneur chez les Bédouins (1994, p. 99-144).

¹⁰⁴ Bourdieu 1994, p. 116 ; 120-121.

¹⁰⁵ Bourdieu 2015 [2000, 1972], p. 19-60.

¹⁰⁶ Pitt-Rivers 1965, p. 22-24.

¹⁰⁷ Sur le déshonneur, se reporter à Barton 1994 *passim*, plus précisément p. 41-51 ; Thomas 2007.

¹⁰⁸ Thomas 2012, p. 27.

honte¹⁰⁹. Ce sentiment de gêne s'exprime de diverses manières dans la langue latine. Par exemple, le terme *turpitudine* désigne à la fois la honte, le déshonneur, ainsi que la laideur. Le psychanalyste S. Tisseron a montré que la honte altérait trois domaines de l'identité : « l'estime personnelle (c'est-à-dire le narcissisme), le lien d'affection avec les proches et le sentiment d'appartenir à une communauté »¹¹⁰. Ces trois niveaux de honte sont transposables au monde romain. S. Tisseron poursuit en précisant que la honte est la conséquence de l'incapacité d'être à la hauteur d'un idéal¹¹¹, comme lorsque des aristocrates ne peuvent pas mener la vie parfaite de l'homme vertueux dans le cadre agonistique de la quête des honneurs et du respect de l'*ethos* aristocratique. La honte est donc liée à l'enjeu parfois trop grand de la conservation de l'honneur. C'est un aveu d'échec vécu comme une blessure profonde par certains aristocrates. Les relations entre l'honneur et la honte avaient déjà été mises en évidence dans la série de rencontres scientifiques qui donna naissance à l'ouvrage *Honour and Shame. The Values of Mediterranean Society* en 1966¹¹². L'atteinte à l'honneur des blessures aristocratiques ne saurait se réduire à une histoire désincarnée mettant toujours en avant la puissance des valeurs et des normes comportementales. Le champ des émotions doit effectivement être investi, comme le rappelait déjà C. Barton dans la préface de *Roman Honor. The Fire in the Bones*¹¹³. Elle insista sur l'importance de la vie émotionnelle et la nécessité de prendre en compte les émotions pour étudier l'honneur.

Les concepts anthropologiques et sociologiques de *guilt culture* et de *shame culture* éclairent également la compréhension du déshonneur. R. Benedict étudia les mentalités japonaises après la deuxième guerre mondiale pour dégager les caractéristiques des civilisations de la culpabilité ou de la honte¹¹⁴. E. R. Dodds appliqua cette dichotomie à la Grèce des temps homériques et à l'époque archaïque¹¹⁵. Les cultures de la honte sont marquées par une forte dimension morale. La honte est un sentiment lié au jugement d'autrui alors que la culpabilité relève plus d'une sensibilité intérieure. Le passage d'une

¹⁰⁹ Concernant les liens entre la honte et le déshonneur, nous renvoyons à la monographie de J.-F. Thomas (2007, notamment p. 359-376 ; 376-400). Sur les émotions liées à la honte, cf. Kaster 2005, p. 13-65. Plus largement sur la honte, cf. Alexandre, Guérin, Jacotot 2012 ; Thomas 2012.

¹¹⁰ Tisseron 2007 [1992], p. XIV.

¹¹¹ Tisseron 2007 [1992], p. 100.

¹¹² Peristiany 1966.

¹¹³ Barton 2001, p. XI.

¹¹⁴ Benedict 1987 [1946]. Nous renvoyons à l'analyse de Jacotot 2013, p. 486-488.

¹¹⁵ Dodds 1965 [1951].

culture de la honte à une culture de la culpabilité représenterait un progrès. J. Lendon a aussi repris cette distinction pour désigner la civilisation romaine comme une *shame culture*¹¹⁶. Cependant, M. Jacotot invite à la prudence sur cette qualification¹¹⁷. Sans entrer dans le détail de l'*ethos* de la honte et de la culpabilité, il n'en demeure pas moins que la souillure du déshonneur¹¹⁸ entraîne l'*indignitas* qui correspond à la déchéance de celui qui n'a pas su respecter les normes et les contraintes liées à son statut. Cette blessure d'honneur peut toutefois se soigner, car il existe plusieurs moyens pour mettre fin ou estomper le déshonneur, notamment grâce à la conciliation¹¹⁹. Les normes comportementales aristocratiques ont aussi ménagé une place spécifique à la vengeance, lorsqu'une personne est responsable de la déchéance¹²⁰. La vengeance est en outre nécessaire pour continuer d'exister aux yeux des autres¹²¹. Les comportements aristocratiques réservaient également un statut singulier à la mort pour estomper le souvenir de l'honneur blessé. La mort volontaire revêt alors une fonction réparatrice, comme le souligne M. Jacotot : « Mourir *honeste* consiste à trépasser en préservant son prestige social »¹²². Sauver l'honneur en sacrifiant sa vie devient parfois la seule échappatoire. La mort volontaire et raisonnable peut même être encouragée¹²³. Par exemple, le suicide de D. Junius Silanus illustre la pression qui existait pour conserver l'honneur. En 140 avant J.-C., il est accusé de concussion par les Macédoniens. Son père biologique T. Manlius Torquatus (*cos.* 165) le renia et le poussa au suicide pour que le déshonneur ne rejaillisse pas sur sa famille¹²⁴. Cet épisode montre le sentiment d'avoir démerité, en n'étant pas à la hauteur des *maiores*. D. Junius Silanus a préféré mettre fin à ses jours. Une mort honorable sauve même une vie honteuse d'après Cicéron¹²⁵. La contrainte sociale est manifeste. La tradition de la mort de Lucrece insiste également

¹¹⁶ Lendon 1997, p. 41.

¹¹⁷ Jacotot 2013, p. 487-488.

¹¹⁸ Thomas 2007, p. 147-150.

¹¹⁹ Bourdieu 2015 [2000, 1972], p. 34.

¹²⁰ Pitt-Rivers 1965, p. 26. Le rôle central de la vengeance dans la société romaine a notamment été analysé par Thomas 1984, p. 64-100.

¹²¹ Pitt-Rivers 1965, p. 26.

¹²² Jacotot 2013, p. 486.

¹²³ Sur le suicide, cf. Grisé 1982.

¹²⁴ Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, V, 8, 3. Sur l'importance de se conformer aux modèles familiaux et sur la dimension réparatrice de la mort volontaire, cf. Walter 2020.

¹²⁵ Cicéron, *Plaidoyer pour P. Quinctius*, 15, 49.

sur la dimension réparatrice donnée à la mort volontaire. Lucrece avait été déshonorée par son viol et elle opta pour la mort volontaire. L'atteinte au *pudor* est alors considérée comme une atteinte à l'honneur. L'honneur n'est donc pas toujours perçu comme une qualité seulement masculine.

Les pistes thématiques à explorer sont variées : l'atteinte au corps des aristocrates, leurs blessures mentales, psychiques – qu'elles soient la résultante d'un traumatisme ou d'une dégénérescence – mais aussi donc les coups portés à l'honneur. Il convient de se pencher sur les conséquences de ces phénomènes en envisageant, notamment, le rôle de ces blessures dans la construction de soi et dans l'élaboration des individualités, leur fonction dans l'édification de mémoires corporelle et familiale, ainsi que dans la fabrique d'une identité valorisée, voire d'*exempla* (comme les blessures honorables des « héros » des premiers temps de la République romaine) ou au contraire du déshonneur et de la déchéance (en raison du regard du corps social et des pairs). Les dommages corporels, physiques et mentaux, peuvent toucher les aristocrates en tant que simples *priuati* ou dans la spécificité des charges qu'ils sont, par leur qualité, amenés à occuper : commandement des troupes, magistratures, prêtrises... Le corps et l'esprit des aristocrates sont ainsi envisagés à l'épreuve du champ de bataille, de la Ville, de la vieillesse mais aussi du corps social qu'ils servent, représentent, dans lequel ils s'inscrivent mais avec lequel ils peuvent aussi entrer en opposition. La mémoire corporelle et familiale représente aussi un enjeu à ne pas négliger. Les grandes lignées aristocratiques se caractérisent notamment par des normes comportementales marquées par le service de la *res publica* et par la culture des *exempla*. Les conduites remarquables sont effectivement érigées en modèles à suivre. La question des défaillances, des blessures, des infirmités et de la vieillesse mérite alors d'être posée. La revendication et l'instrumentalisation de cet héritage ancestral nécessitent des stratégies identitaires spécifiques. L'injure de l'invective physique à la blessure d'amour-propre est aussi à considérer. La question de la vulnérabilité physique et psychique des membres de l'aristocratie pourra être plus particulièrement examinée. Rudoyer l'adversaire, par les mots ou les gestes, semble être devenu une norme dans la vie publique à partir de l'époque médio-républicaine qui fait de la vulnérabilité de l'autre une arme politique dont l'éloquence a pu apparaître comme l'un des principaux agents. La mort, ses circonstances et le devenir des cadavres d'aristocrates méritent aussi l'attention car ils ne mettent pas un terme aux blessures aristocratiques qui sont transmissibles et peuvent témoigner également de déchirements à l'intérieur même du groupe.

Ce sont ainsi quatre temps qui ont été définis pour aborder ces questions et en proposer une exploration discursive volontairement non exhaustive. Le champ est bien trop vaste pour se restreindre et se traiter de manière complète en un volume unique et 17 contributions. L'ambition est donc de proposer au lecteur des jalons et des pistes de réflexion sur des domaines ciblés à la fois par des études générales et des propositions d'exemples. C'est d'abord au corps et à son intégrité qu'il faut s'intéresser (partie I : « S'en prendre au corps, l'intégrité en question : du physique au psychique »). Dans ce cadre, Thibaud Lanfranchi (« Le corps intouchable des tribuns de la plèbe ») envisage le corps protégé des tribuns de la plèbe permettant une première appréhension de toute la richesse et la complexité du rapport romain à l'enveloppe charnelle selon le statut social mais aussi, en l'occurrence, la position occupée par le biais de l'étude de la situation tout à fait originale réservée à ces individus qui en leur ensemble forment, en définitive, une espèce de corps unique. C'est l'exploration de cette piste d'une considération contingente et de l'émergence consécutive d'une blessure morale que poursuit Kévin Blary à travers l'exemple du surpoids des aristocrates (« Faire le poids. L'aristocrate en surpoids : de l'inaptitude physique à la blessure morale aux deux derniers siècles de la République »). Il introduit une mise en garde méthodologique essentielle en invitant à ne pas voir certaines considérations, apparaissant faussement familières, comme des invariants historiques et, par leur étude fine et sans *a priori*, à dégager le regard mouvant et les inflexions qui prennent forme au cours du temps. Dès lors, et pour reprendre la terminologie même de l'auteur, « les éléments purement physiologiques deviennent moins perceptibles au moment où l'invective intègre la longue liste des moyens pour atteindre et blesser l'honneur de l'aristocrate ». C'est aux blessures morales également que s'intéresse Julien Dubouloz à travers l'exemple de Cicéron affrontant la mort de sa fille Tullia (« Dévoiler ses blessures morales : émotions et représentation de soi chez Cicéron et ses correspondants durant la guerre civile [46-45 av. J.-C.] »). La douleur inconsolable exprimée dans ses lettres par l'auteur arpinate sert en réalité à révéler sa propre position au sein de la République romaine et, au-delà, à permettre la dénonciation de la situation, mise en lumière par l'exposé des affects de l'homme politique, d'une cité qui, à l'instar des citoyens qui la composent, est malade de ses passions. C'est également sur les temps troublés de la fin de la République mais en se penchant, cette fois, sur la prévention des atteintes corporelles bien réelles que propose de s'attarder Raphaëlle Laignoux (« Se protéger des violences et blessures : la préservation du corps des aristocrates romains et ses effets politiques de Sylla à Auguste ») en étudiant les moyens mis en œuvre pour parer « au risque corporel »

encouru par les dirigeants romains : modification des comportements et recrutement de gardes du corps. La partie se clôt sur l'article de Ghislaine Stouder (« *Pulsare legatum* : de la blessure diplomatique à la blessure aristocratique ») qui offre une dimension encore élargie au propos par une attestation supplémentaire de la diversité des paramètres à prendre en compte pour étudier une telle thématique en considérant la personne des légats, leur exposition aux injures physiques, les conséquences et significations de celles-ci. La blessure prenait des sens pluriels. Diplomatique, elle pouvait devenir aristocratique reflétant parfaitement les conceptions romaines et leur positionnement à l'égard des autres.

Un deuxième temps (partie II : « Faire ou ne pas faire corps : l'honneur comme enjeu des haines et rivalités politiques au sein de l'aristocratie ») envisage l'utilisation de la blessure comme outil potentiel d'atteinte à l'honneur des ressortissants de l'aristocratie, parfois, régulièrement même, par ses membres afin d'en discréditer d'autres et favoriser leur propre ascension. Si ces attitudes ne rendent pas inopérante la notion de « corps aristocratique », elles contribuent néanmoins à en certifier la complexité, la diversité, voire la fragmentation, et la motilité. Elles posent, en outre, la question de l'existence et de la définition d'un éventuel « honneur aristocratique ». C'est Christophe Badel (« La gifle à Rome : une blessure d'honneur ? ») qui introduit cette partie en revenant sur le postulat formulé par A. Schopenhauer, concernant la non-qualification de la gifle à Rome en une injure à la dignité et réaffirmant ainsi d'une autre manière, et de façon plus générale, l'altérité des Anciens en la matière. C'est au même questionnement mais par un autre biais que se frotte Clément Bur (« L'honneur blessé : la répression de la diffamation comme *iniuria* ») en envisageant l'évolution du traitement judiciaire de la diffamation. Luciano Traversa (« *Infangare le aristocrazie nei processi politici tardorepubblicani: l'accusa di [in]constantia e simulatio* ») propose un regard sur la question en restant dans le domaine des tribunaux, l'un des lieux de la compétition aristocratique et de ses manifestations. L'éloquence judiciaire est un bon exemple du répertoire des attaques utilisées pour ternir la réputation de certains et porter préjudice à leur personne, leurs ambitions, voire à celles des membres de leur famille. C'est une étude de cas qu'offre Robinson Baudry (« “Un noble blessé” [*nobilis uulneratus*]. Les atteintes à l'honneur de Clodius : corps, discours et *ethos* aristocratique ») par l'étude du déshonneur subi par Clodius lors de l'affaire de la Bona Dea et de son traitement par Cicéron. Un point y est particulièrement saillant et permet, à partir d'une situation particulière, d'ouvrir la perspective. Il s'agit de « la question de la spécificité de ces

blessures aristocratiques qui tiendrait à une plus grande vulnérabilité des aristocrates au déshonneur, à la singularité des formes de l'atteinte à l'honneur de ces derniers et à la particularité des stratégies qu'ils mobilisaient pour rétablir leur prestige ». Enfin, Pauline Duchêne (« L'écho des blessures d'honneur républicaines chez Suétone ») rappelle que dans cette catégorie sociale spécifique, l'atteinte à la dignité dépasse l'individu pour avoir potentiellement des répercussions sur sa *gens* tout entière, ascendants et descendants inclus. Ces derniers se retrouvent donc parfois à devoir endiguer et soigner une blessure, réelle ou forgée pour l'occasion, qui ne les concerne pas directement montrant ainsi la pérennité et la transmissibilité de celle-ci.

C'est l'aristocrate en habit de guerrier qui fait plus particulièrement l'objet de la troisième partie (partie III : « L'ambivalence des blessures guerrières : entre reconnaissance et flétrissure »). C'est au corps bien réel que l'on revient ici, à son utilisation et aux significations que ses atteintes revêtent en contexte de guerre. Mathieu Engerbeaud (« La blessure du chef de guerre romain à l'époque archaïque [753-290 avant J.-C.] ») et Fanny Cailleux (« Des chefs vulnérables ? Blessures et vertus des chefs dans l'*Histoire romaine* de Tite Live ») mènent une enquête complémentaire, sur le temps long, concernant les commandants de l'armée romaine où l'on voit que la blessure et ses stigmates ont tour à tour pu agir comme des révélateurs puissants d'une *virtus* aristocratique ou, au contraire, d'un manque de *prudencia* préjudiciable. C'est cette ambivalence qui est confirmée dans les études conduites par Sarah Rey (« Une blessure sans remède ? L'incapacité sacrificielle de M. Sergius Silus ») et Sophie Hulot (« Valeurs des cicatrices de guerre et honneur aristocratique romain : des liaisons dangereuses ») ; l'une sur un cas concret, celui de M. Sergius Silus, soldat valeureux de la deuxième guerre punique notamment, l'autre sur ce qui reste de la blessure, la cicatrice, sa monstration ou non et les qualités ou défauts dont elle peut être porteuse. L'ancêtre de Catilina est passé à la postérité grâce au récit de Pline l'Ancien qui décrit comment la gravité de ses blessures, dont la plus spectaculaire était son amputation de la main droite et le remplacement de celle-ci par une prothèse de fer, fut la cause d'une discrimination de la part de ses collègues à la préture qui ont tenté de l'empêcher de remplir ses fonctions dans le cadre religieux, posant ainsi la question de la compatibilité des marques guerrières avec l'exercice de la vie publique romaine. Dans le prolongement, Sophie Hulot porte l'attention sur le processus de valorisation de ces atteintes martiales qui reste largement obscur compte tenu de leur ambiguïté avérée.

Un quatrième et dernier temps (partie IV : « Quand la mort ne sépare pas : heurs et malheurs de la réputation du cadavre ») est, enfin, consacré à la mort en

ce qu'elle n'éteint pas les regards, les considérations et les sens attachés aux blessures aristocratiques. Philippe Akar (« Le meurtre de Trebonius par Dolabella dans les *Philippiques* de Cicéron : corps pénétrés, jouissants, souffrants ») montre comment le consul de 63 avant J.-C. instrumentalise la mort et le supplice vécu par Trébonius afin de faire la démonstration des vices de Dolabella, ce qui n'était sans doute pas nécessaire, et, au-delà, de matérialiser une urgence politique : celle de ne pas céder au renoncement. En construisant la souffrance de Trebonius, Cicéron tentait de placer son corps absent au centre du débat politique et de montrer l'inéluctabilité de l'affrontement entre partisans du Sénat et les césariens partisans d'Antoine. Même morts, les corps aristocratiques et leurs atteintes revêtent une dimension symbolique signifiante qui les dépasse. On retrouve encore cette idée chez les poètes latins et notamment chez Lucain dans le récit qu'il fait des guerres civiles. Pierre-Alain Caltot (« Corps nobles, corps ignobles : décapitation et démembrement comme images de la guerre civile dans la poésie latine ») étudie l'usage métaphorique qu'ils font des cadavres outragés afin d'en transcrire la signification politique. Le volume se termine par l'étude conduite par Candice Gregg-Badel (« Le sang lave-t-il l'honneur à Rome ? ») qui s'interroge sur le rôle purificateur du sang dans la société romaine et l'étude de deux morts célèbres : celles de Lucrece et de Virginie. La démonstration de l'inexistence d'un sang lavant l'honneur à Rome et de la particularité des situations des deux femmes précitées réaffirment, pour conclure, la spécificité, la complexité et l'altérité du corps aristocratique romain. Ceci se manifeste déjà dans sa complétude mais en devient exacerbé dès lors qu'on lui porte atteinte.

D'allure fort disparate de prime abord, cet ensemble de contributions forme, en réalité, bel et bien un corps. Sous la diversité des sujets et questionnements suscités se fait jour l'unité, les parties, les membres si l'on peut dire, devenant le tout afin d'illustrer la difficulté à appréhender le corps des aristocrates dans toutes ses dimensions car c'est bien d'un corps spécial dont il est question. Ses blessures, qu'elles soient physiques, morales ou d'honneur constituent le révélateur de cette spécificité. Celui-ci n'est pas qu'une enveloppe charnelle, il est un outil social à la fois de communication, d'interaction avec autrui mais aussi un instrument politique qui entre pleinement en compte dans le déploiement des stratégies d'ascension personnelles et collectives au service de l'ambition non seulement des individus mais aussi du groupe auquel ils appartiennent. En cela, il a contribué à l'édification des codes à respecter par ceux qui devaient « tenir leur rang ». Le respect de normes corporelles et morales s'inscrit dans la large palette des dispositifs requis dans la production du consensus se faisant autour de l'aristocratie

et de ses aptitudes privilégiées dans un domaine essentiel de la vie publique romaine qu'est le gouvernement. Corps individuel, groupe qui fait corps ; blessure personnelle ou métaphore de l'état de la République, voilà autant de paramètres avec lesquels il faut jongler dès lors que l'on aborde ces thématiques car le corps des aristocrates n'est jamais qu'un physique ou une psyché, il est aussi le corps de Rome et du fonctionnement de la cité. En conséquence, qu'il soit intact ou blessé, beau ou laid, vivant ou mort, il a été utilisé, comme d'autres critères, dans la définition de l'*ethos* qu'il convenait d'adopter quand on appartenait à cette catégorie sociale que constituent les aristocrates et dont le rôle au sein de la République était majeur.

Nous remercions ici tous ceux et celles sans qui la publication de ce livre n'aurait pas été possible : l'université Bretagne Sud et l'université de Lille, le pôle scientifique « Usages & Sociétés » de l'UBS, les unités de recherche HALMA (UMR 8164) et TEMOS (UMR 9610), et en particulier leurs directions et leurs cellules gestionnaires, dont l'appui a été précieux dans l'organisation du colloque dont est issu ce volume, ainsi que les collègues qui nous ont fait l'amitié d'y participer et dont certains et certaines ont contribué à cet ouvrage.